

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

PPL HARMONISER LE MODE DE SCRUTIN AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES - (N° 1245)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Cordier, M. Di Filippo et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 5

Substituer au mot :

« premier »,

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne faut pas précipiter le changement de mode de scrutin à moins d'un an des prochaines élections municipales. Cet amendement propose par conséquent d'attendre le deuxième renouvellement, en 2032, afin d'avoir le temps d'expliquer à nos concitoyens le nouveau fonctionnement pour garantir la sincérité du scrutin.